



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

PTGE de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon.
Action n°1 : Remise en eau des paléochenaux de l'île de la Platière

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 200/60/CE)	Le projet consiste à installer deux prises d'eau (de 0,9 m³/s et de 1,6 m³/s) dans le canal de dérivation du Rhône afin de remettre en eau, d'avril à septembre les paléochenaux de l'île de la platière et de reconnecter la forêt alluviale du Rhône classées en habitat prioritaire Natura 2000. Le volume total d'eau prélevé dans le canal sera de 39 millions de m³.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le PTGE de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon.

Le projet consiste en la création de deux prises d'eau et l'aménagement de l'île de la Platière en vue de la remise en eau gravitaire des paléochenaux.

La prise d'eau Nord permettra la réalimentation du paléochenal des Oves Sud. La prise d'eau Sud réalimentera le paléochenal des Grandes Oves et les deux paléochenaux situés en Réserve Naturelle Nationale : Gravières- Buisson et Platière-Noyer.

Le Secteur Sud sera alimenté en "gestion pulsée" (alternance de mises en eaux courtes et de périodes sans alimentation) afin d'optimiser la reconnexion de la forêt alluviale du Rhône dans la réserve et de préserver les espèces végétales à enjeux.

Les aménagements prévus sont : la prise d'eau sur le canal de dérivation du Rhône, les passages de la route et de la Via Rhôna, la réhabilitation de l'ancien chenal industriel Rhône Poulenc, le passage de la lône de La Platière par siphon en forage dirigé, deux dispositifs de vannages pour la dissipation des eaux.

Le secteur Nord alimentera les Oves Sud et les aménagements sont : la prise d'eau sur le canal de dérivation du

4.2 Objectifs du projet

Le projet a comme objectif de restaurer la forêt alluviale du Rhône au droit de l'île de La Platière en la reconnectant à la nappe phréatique.

La nappe phréatique de Péage de Roussillon est en déficit quantitatif. La remise en eaux des paléochenaux permettra de restaurer un niveau piézométrique nécessaire à la reconnexion des systèmes racinaires de la forêt alluviale. Cela permettra de restaurer la biodiversité de l'île de la Platière.

Cette réalimentation des quatre paléochenaux, combinées au report partiel des prélèvements industriels actuellement effectués sur le champ captant Platière Centre vers le champs captant Terrasse Nord, doit permettre de retrouver l'équilibre quantitatif de la nappe alluviale du Rhône au droit de Péage de Roussillon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans la phase travaux, il est prévu :

- La création de deux prises d'eau sur la digue Est du canal de dérivation du Rhône, sous concession CNR.
- La pose de canalisations sur la digue de la CNR puis sous la Via Rhôna et sous la route départementale
- La réhabilitation de l'ancien chenal Rhône-Poulenc
- Le passage de la lône via un siphon créé par forage dirigé
- Le démantèlement des restes du barrage de Pomerol (Effacement à finaliser au droit des berges)
- La création de deux vannages de répartition des eaux entre les paléochenaux
- La création d'un chenal d'aménagé vers le paléochenal Platière - Noyer

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, les paléochenaux seront remis en eau durant 6 mois de l'année, d'avril à septembre afin de maintenir un niveau de la nappe suffisant pour préserver et restaurer les forêts alluviales. L'entretien sera minimal, le suivi du dispositif et de ses impacts sur la nappe et l'écosystème sera réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère, qui est en charge de la gestion de la Réserve Nationale de la Platière.

Le taux de matière en suspension seront suivies dans le canal du Rhône, à l'amont du dispositif.

En cas de charge trop importante, l'alimentation des paléochenaux sera interrompue. Cette gestion permettra de limiter le risque de colmatage des paléochenaux par les MES.

Le CEN38 se chargera de la gestion du site, de la manipulation des différents vannages et de l'entretien des ouvrages.

Des suivis seront mis en place pour surveiller l'évolution des niveaux de la nappe ainsi que la réponse de la forêt alluviale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a encore été soumis à aucune procédure administrative d'autorisation. A ce stade du projet, il est prévu de réaliser les dossiers suivants :

- un Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.5.0 pour la remise en eau des paléochenaux
- un Dossier d'incidence Natura 2000
- un dossier de demande d'autorisation de travaux en RNN
- une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées
- un dossier de demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	310 ha
Surface remise en eau	19 ha
Volume d'eau prélevé dans le canal de dérivation du Rhône	39 millions de m3 entre avril et septembre

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Péage de roussillon : Zone Nz (Ile de la Platière) ; PLU Salaise-sur-Sanne : Zone Ns (Zones humides) ; PLU Sablon : Zone Na, NzRI, Az ; PLU Limony

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF Type I "Ile de la Platière" ZNIEFF Type II "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales"
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de Biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne fait pas partie des communes en zone littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Réserve Naturelle Nationale de l'Île de la Platière

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	En dehors des périmètres de protection historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Ile de la Platière et de la Sainte (Code Hydro 38VS0002)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT Roussillon - Salais-sur-Sanne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il est approuvé. Le PPRT est en cours de révision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerné, uniquement situé sur le bassin du Rhône
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concerné
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de la Platière
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement dans le canal CNR de dérivation du Rhône d'un volume maximal de 39 millions de m ³ pendant 6 mois de fonctionnement dans l'année. Impact positif prévu car ces prélèvements serviront directement à restaurer les forêts alluviales et à réalimenter la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet a pour vocation de soutenir la nappe notamment en période d'étiage, il modifiera donc positivement la masse d'eau souterraine en la réalimentant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non excédentaire en matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non déficitaire en matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun impact sur les équipements du petit cycle de l'eau. De plus le projet est en adéquation avec les enjeux de ressource en eau car il permettra de recharger la nappe phréatique.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Il est susceptible de modifier le milieu naturel et donc d'entraîner des perturbations ou des dégradations à court terme mais a pour objectif de reconnecter les forêt alluviales avec la nappe phréatique à long terme et donc de recréer de la biodiversité. Des mesures d'évitement et de réduction des impacts sont prévues pour les espèces qui pourraient être impactée pendant la phase de chantier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Oui le projet aura un impact sur des habitats et des espèces Natura 2000. Cet impact pourrait être négatif lors de la phase de chantier mais il sera globalement positif sur la vie du projet. Une notice d'incidence Natura 2000 sera réalisée afin de caractériser ces impacts et de mettre en oeuvre une démarche d'évitement, de réduction et d'accompagnement des impacts négatifs de la phase chantier du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Des exploitations forestières et agricoles sont actuellement sur l'emprise de deux paléochenaux. La remise en eau aura des impacts sur ces espaces et leur production associée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase de chantier engendrera des flux de véhicules légers et de camions. L'exploitation du projet en revanche n'entraînera pas d'augmentation de trafic, les quelques déplacements nécessaires au suivi sont déjà réalisés dans le cadre de la gestion de la RNN.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier sera source temporaire de nuisance sonore (démolition, reconstruction...) En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les phases de démolition et de reconstruction durant les travaux pourront engendrer temporairement des vibrations. Aucune vibration permanente n'est attendue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerné
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Non concerné
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Environ 13 ha de surface actuellement à usage sylvicole et agricole seraient concernés par la remise en eau des paléochenaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les autres évaluations sur les incidences environnementales n'ont pas encore été faites

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La conception du projet intègre la séquence ERC. Les alternatives les moins impactantes sur le milieu naturel sont privilégiées. Par exemple, le scénario initial de gestion des matières en suspension via la mise en place d'un bassin de décantation impliquait une consommation d'espaces naturels et des travaux de déblais très impactant sur le site. Cette alternative a été supprimée et les MES seront gérées en suivant leur concentration dans le canal du Rhône et en mettant en pause les prises d'eau lors des périodes de haute concentration.

De plus des mesures sont mises en places pour la phase chantier :

Mesures d'évitement :

E1 évitement amont - adaptation des chemin d'accès pendant les travaux en fonction des espèces protégées présentes sur le site & E2 Évitement géographique d'espèces protégées avec du balisage préventif pré-travaux

Mesures de réduction :

R1 - adaptation du planning pour l'ensemble des travaux en Zone Humide : travaux en période d'assec et hors des périodes de floraisons. Adaptation du planning pour les espèces protégées (faune & flore). R2 mise en défens des zones humides/ habitats spécifiques en les matérialisant par du balisage. Périmètre déterminé par un écologue. Absence de stockage de matériel à proximité des zones balisées. Utilisation d'engins équipés en pneus basse pression et avec un maximum d'essieux pour diminuer la charge par roue afin de minimiser l'impact sur le tassements des sols. Débroussaillage réalisé de manière centrifuge avec des engins portés légers. Les abattages potentiels seront réalisés après validation d'un écologue et suivront un protocole strict. Pose de dispositifs anti-retour si besoin. R20 Empêchement d'accès aux espèces peu mobiles à la zone de travaux par l'installation de bâches pour éviter l'écrasement ou la mutilation. R22 déplacement des espèces cibles sous emprise de travaux, en

7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet seront positifs sur la biodiversité et sur les nappes phréatiques. Il s'agit des objectifs principaux de ce projet qui s'inscrit dans le PTGE et dans une dynamique globale sur le bassin-versant du Rhône de restauration de ses continuités latérales et de ses forêts alluviales.

Les impacts potentiellement négatifs du projet et de sa phase chantier sont suivis par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le gestionnaire de la réserve naturelle, le gestionnaire de l'ENS et l'ensemble du Comité de Pilotage du projet, animé par le sous-préfet de Vienne. Les impacts font l'objet d'une démarche ERCA qui sera développée auprès des services instructeurs dans les dossiers de défrichements, de travaux en RNN et de dérogation espèces protégées.

Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Première analyse patrimoniale des enjeux de biodiversité sur l'emprise du PTGE	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

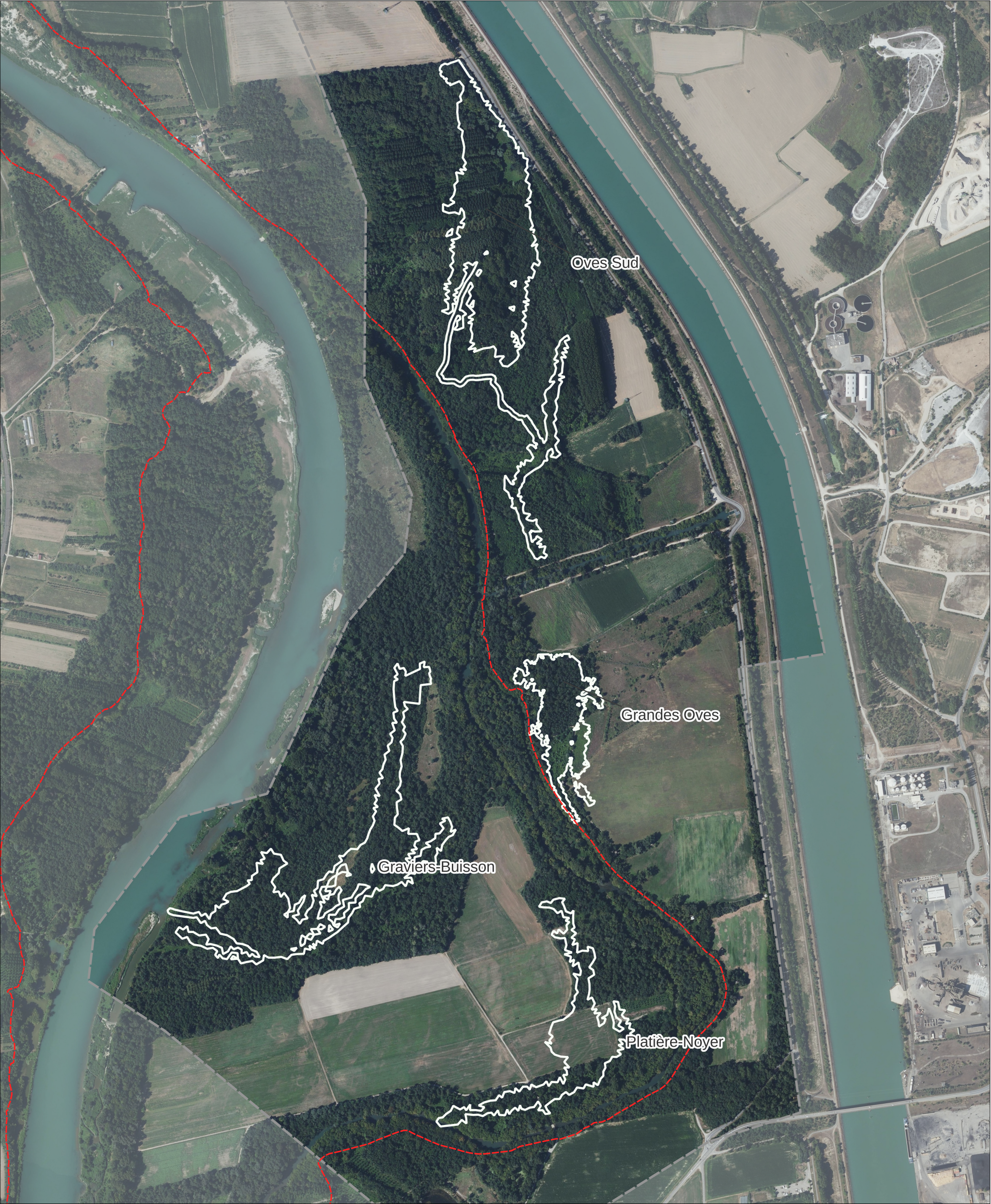
Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)

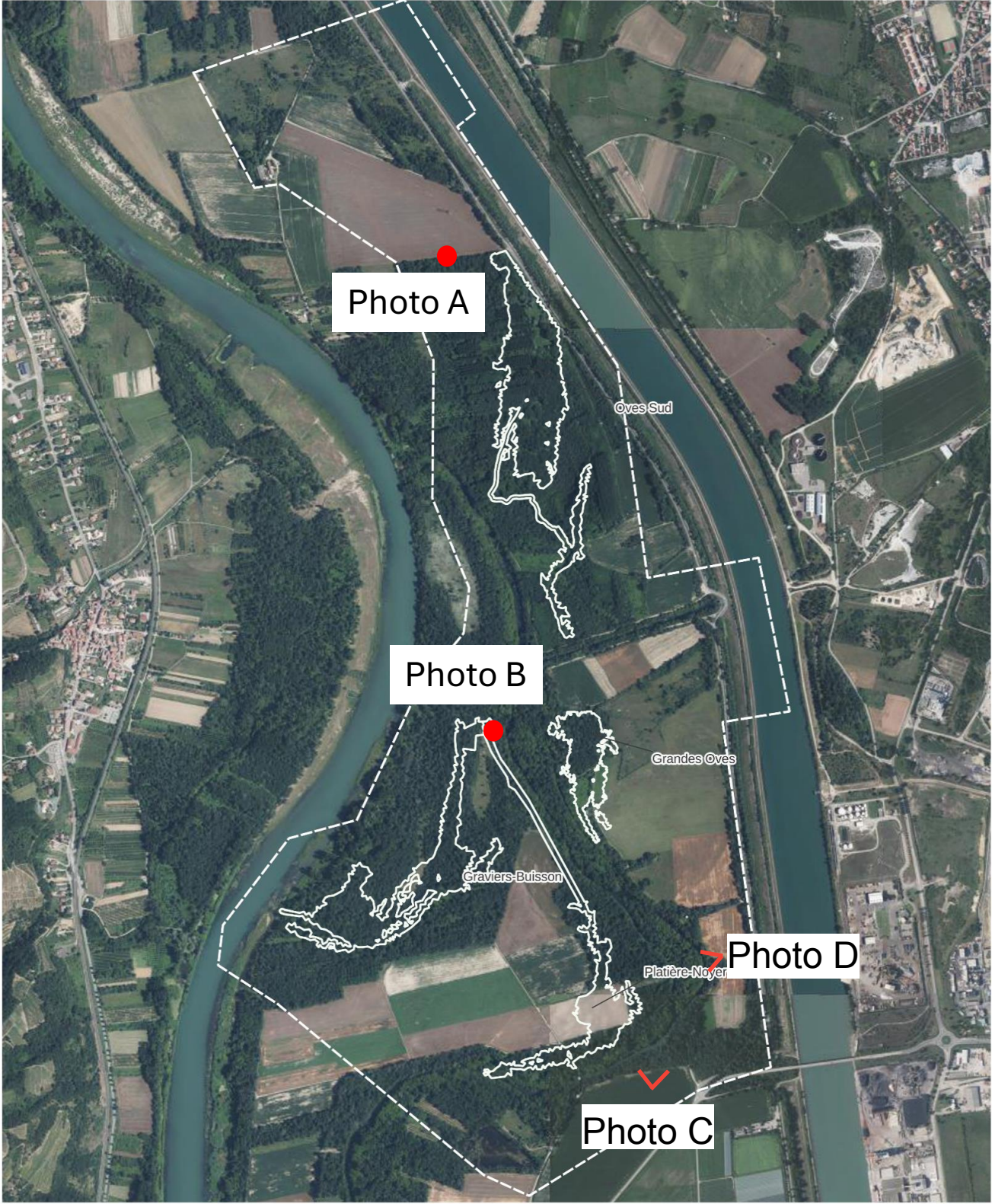


Légende

- Périimètre de la RNN
- Emprise des Paléochenaux
- Emprise globale du projet

PLAN DE SITUATION

Mise en eau des paléochenaux de l'île de la Platière
Communes de Le-Péage-de-Roussillon, Limony, Salaise-sur-Sanne et Sablons



- Aire d'étude pour la mise en eau des paléochenaux
- Communes
- Communes principales

Photo A



Photo B



Photo C

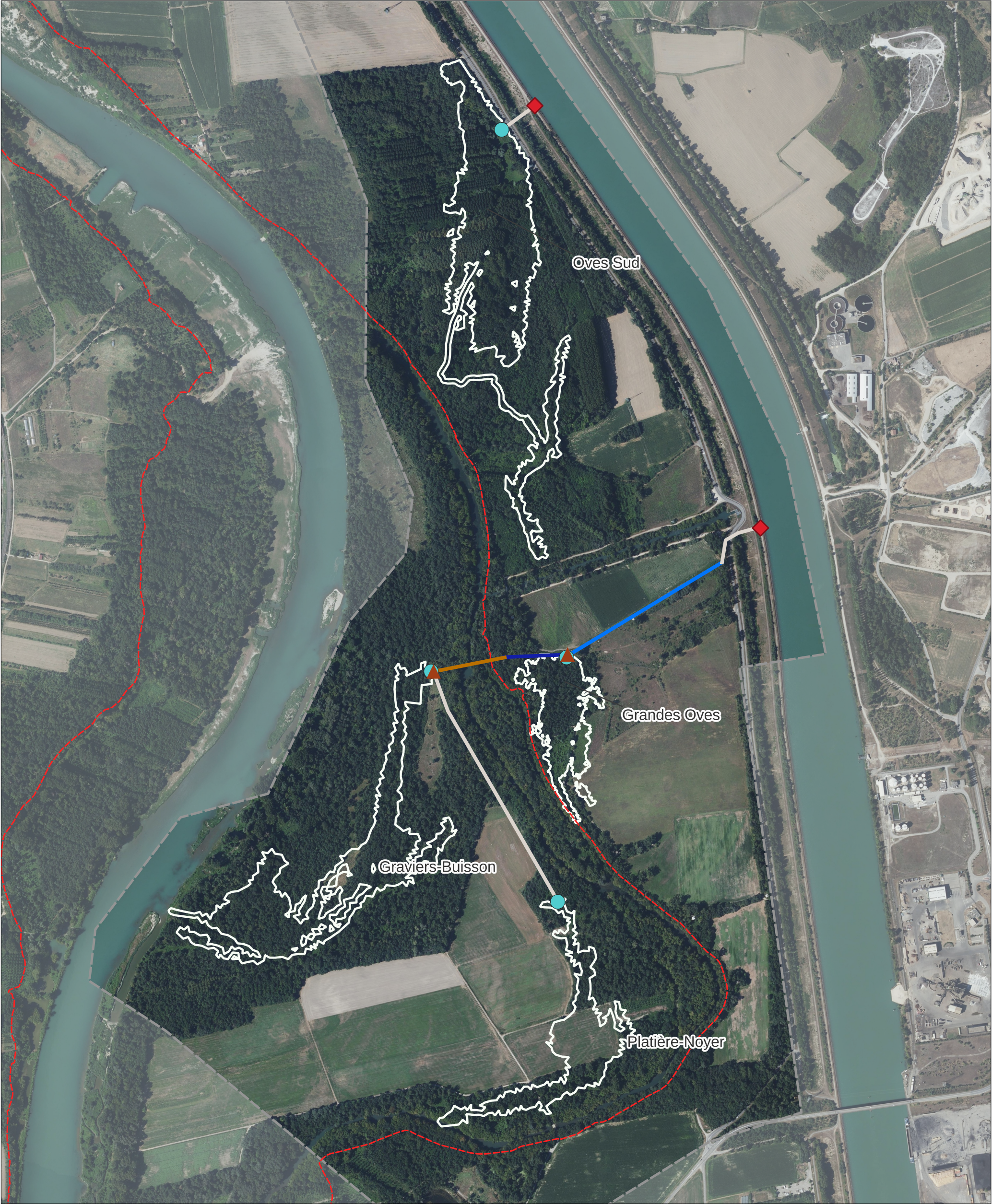


Credit photo : P. Roche 2025

Photo D



Credit photo : P. Roche 2025



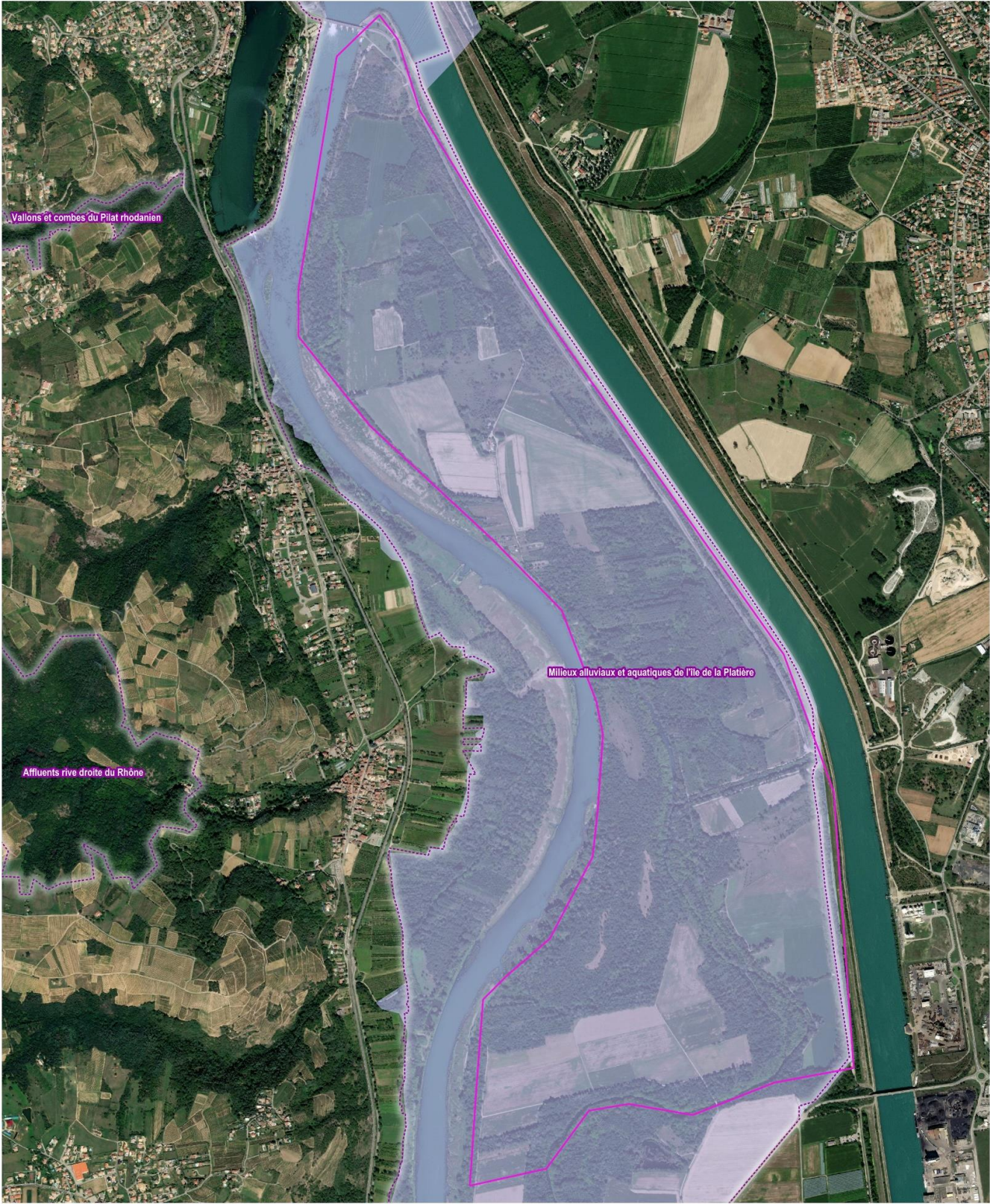
Aménagements hydrauliques :

- Réhabilitation du CRP aérien
- Réhabilitation du CRP enterré
- Siphon
- Canalisation

Légende

- Prises d'eau
- Vannes
- Points d'injection d'eau
- Périmètre de la RNN

- Emprise des Paléochenaux
- Emprise globale du projet



- Zone d'étude
- Sites Natura 2000 (Directive Habitats)
- Sites Natura 2000 (Directive Oiseaux)

Synthèse des enjeux patrimoniaux dans le périmètre du projet de réalimentation des paléochenaux prévus dans le cadre du PTGE de la nappe alluviale de Péage de Roussillon

Yves PRAT-MAIRET, Conservateur de la RNN de l'Île de la Platière, CEN Isère – Mars 2024

Présentation succincte du projet

Les prélèvements industriels, agricoles et pour l'eau potable et les aménagements de la CNR (navigation et hydroélectricité) ont un impact sur les écosystèmes en abaissant le niveau de la nappe. Notamment la forêt alluviale du secteur, ayant justifié un classement en Réserve Naturelle Nationale puis en site Natura 2000 (au titre de la directive Habitats-Faune-Flore et de la Directive Oiseaux), est en grande partie déconnectée de la nappe. Celle-ci perd donc progressivement son caractère alluvial, et vieillit sans pouvoir se renouveler. La nappe alluviale est classée en déficit quantitatif dans le SDAGE et n'est donc pas considérée comme en bon état selon la Directive Cadre sur l'Eau.

L'élaboration concertée d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) avec tous les usagers de la nappe a permis de définir un programme d'action permettant de mettre fin à cette situation. Ce PTGE a pour objectifs de garantir une quantité d'eau suffisante pour les milieux alluviaux tout en maintenant les usages existants. Ce PTGE, signé à l'automne 2023, définit deux actions principales visant à mettre fin au déficit quantitatif de la nappe :

- Ile report d'une partie des prélèvements (30 000 m³/j) du champ captant Platière centre (bordant la RNN et au cœur du site Natura 2000) vers le champ captant terrasse Nord (en rive gauche du canal de dérivation).
- La réalimentation temporaire d'anciens chenaux du Rhône afin de soutenir le niveau de la nappe par infiltration.

Cette seconde action prend place dans les espaces naturels protégés autour de l'île de la Platière, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'Île de la Platière (gérée par le CEN Isère, également structure porteuse de l'action de réalimentation du PTGE) et de l'Espace Naturel Sensible Départemental du Méandre des Oves, géré en régie par le Département de l'Isère. Ces deux espaces sont inclus dans le site Natura 2000 de l'île de la Platière (désigné au titre des directives Habitats et Oiseaux).

Ce document vise à synthétiser les connaissances naturalistes disponibles dans le secteur au regards des impacts connus du projet à ce stade et ainsi identifier les compléments à apporter.

La carte suivante présente la localisation des paléochenaux retenus pour l'action de réalimentation et le tableau suivant indique les statuts de protection/classement des localités mentionnées dans ce document.

Schéma de principe de la réalimentation des paléochenaux dans le cadre du PGRE de la nappe alluviale de Péage de Roussillon

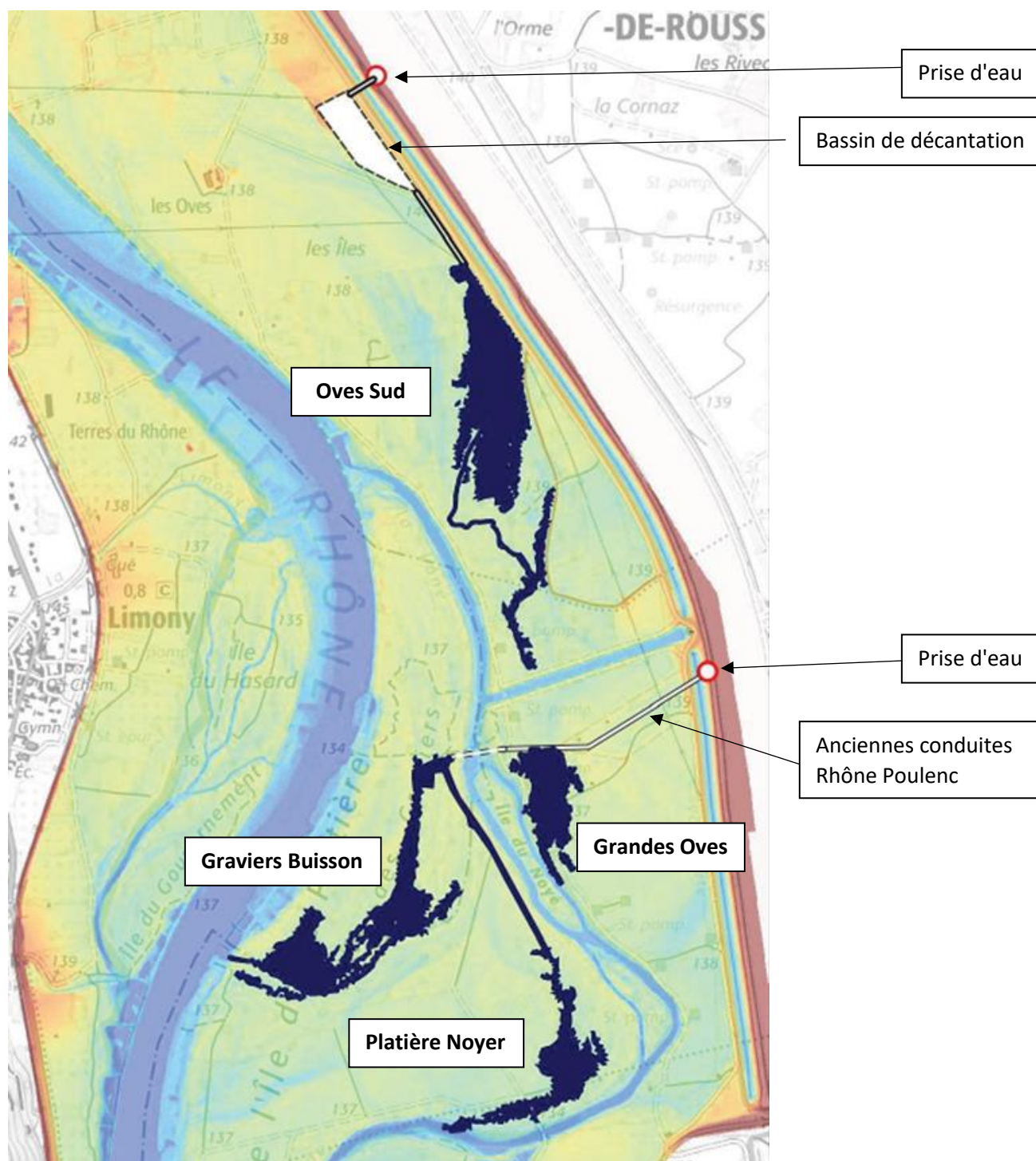


Tableau de synthèse des statuts de protection/classement des sites mentionnés dans le document

	RNN Île de la Platière	ENSD du Méandre des Oves	Sites Natura 2000 de l'Île de la Platière
Paléochenal Oves Sud		X	X
Paléochenal Grandes Oves			X
Paléochenal Platière Noyer	X		X
Paléochenal Gravières-Buisson	X		X
Lône de la Platière	X		X
Marais des Oves		X	X
Prairie des Oves		X	X
Prairie de la Pépinière		X	X
Prairie des Îles		X	X
Prairie Violettes		X	X
Prairie des Grandes Oves			X
Prairie des Gravières Nord	X		X
Prairie des Gravières Sud	X		X
Île des Gravières	X		X
Îles de Limony	X		X

Vue aérienne du sud de la RNN de l'Île de la platière durant la crue de l'hiver 2023-2024

Mise en eau naturelle des paléochenaux Platière-Noyer et Gravières-Buisson (au-delà des zones envisagées dans le cadre du PTGE)



Crédit photo : Patrick Roche Décembre 2023

I/ Etat des connaissances

I-a/ Qualité des données

6 133 données "CEN38" mobilisées sur l'emprise acquises entre 1987 et 2023, principalement dans le cadre de :

- la gestion de la Réserve Naturelle,
- la gestion de l'ENSD du Méandre des Oves (jusqu'en 2016),
- l'animation du site Natura 2000 de l'île de la Platière,

La qualité de ces données a été évaluée dans le cadre de l'évaluation patrimoniale liée à la gestion de la Réserve Naturelle. Ces données proviennent de suivis protocolés (suivis des annexes fluviales, suivis forestiers, suivi des prairies alluviales), mais contient aussi de nombreuses données opportunistes.

L'analyse patrimoniale se base sur les espèces présentes dans l'emprise globale modélisée du PTGE, de la prise d'eau aux paléochenaux. Un buffer de 10 mètres est ajouté pour cette analyse.

L'analyse patrimoniale se base sur le statut de protection des espèces, les statuts de conservation sur les listes rouges nationales et régionales. Un niveau d'enjeu local, notamment au regard de la présence de l'espèce dans le corridor Rhodanien est également pris en compte.

Les 2 695 données acquises par le CD38 dans le cadre de la gestion de l'ENSD du Méandre des Oves ont également été mobilisées.

L'analyse patrimoniale fait ressortir 46 espèces à enjeu potentiellement impactées par le projet.

I-b/ Oiseaux

12 espèces d'oiseaux sont identifiées par l'analyse patrimoniale :

Pic épeiche	Pic épeichette	Pic noir
Pic mar	Bondrée apivore	Milan noir
Faucon hobereau	Chouette hulotte	Tourterelle des bois
Alouette lulu	Cisticole des joncs	Martin-pêcheur d'Europe

Concernant les **pics**, les **rapaces** et la **Tourterelle des bois**, aucun impact direct sur les espèces n'est attendu en cas de travaux réalisés en saison froide. L'impact est surtout lié à la perte d'habitats utilisé pour la nidification liée aux déboisements localisés prévus, notamment dans le périmètre de la RNN (alimentation de Platière-Noyer). Ce déboisement limité, en phase travaux, peut occasionner une perte d'habitat, négligeable vu les surfaces boisées alentours. Malgré tout, en fonction du calendrier, un dérangement des espèces à nidification précoce ne peut être exclu (Pic noir principalement).

Concernant les deux passereaux (**Alouette lulu** et **Cisticole des joncs**), leurs nidifications sont certifiées sur la prairie des Grandes Oves. Ces espèces sont très localisées dans la plaine alluviale et méritent d'être mentionnées dans l'analyse bien que les impacts potentiels vont se cantonner à un dérangement lors de la phase travaux, en grande partie évitable en cas de réalisation de ceux-ci durant la période hivernale.

Le **Martin-Pêcheur** niche régulièrement sur les berges de la lône de la Platière. Le démontage du barrage Pomerol est de nature à recréer de l'habitat favorable à sa nidification. L'itinéraire technique de

fonçage sous la lône de la Platière ainsi que la réalisation des travaux en hiver sont de nature à éviter totalement le moindre impact négatif sur l'espèce.

I-c/ Mammifères (hors chiroptères)

Trois mammifères à enjeu sont identifiés dans l'emprise. La **Loutre** et le **Castor** fréquentent de manière régulière la lône de la Platière. Aucun gîte ou catiche n'est connu dans l'emprise. Aucun impact sur ces espèces n'est attendu en cas de fonçage sous la lône. L'**Ecureuil roux** est connu dans l'emprise. Le déboisement limité en phase travaux peut occasionner une perte d'habitat, négligeable vu les surfaces boisées alentours.

I-d/ Chiroptères

Six espèces de chauves-souris sortent dans l'extraction de la base de données. Ces données sont liées à la pose d'un enregistreur SM4 lié aux suivi pré et post restauration des casiers de l'Île des Gravieres. D'autres enregistreurs avaient été disposés à cette occasion. La liste des chiroptères potentiellement impacté par les travaux a donc été enrichie avec ces données plus "lointaines".

	Enveloppe initiale	Statut local (RCC Péage de Roussillon)
Pipistrelle pygmée	Oui	Reproduction locale, liée au corridor alluviaux, responsabilité forte des espaces naturels protégés sur sa conservation
Noctule commune	Non	Reproduction locale, liée au corridor alluviaux, responsabilité forte des espaces naturels protégés sur sa conservation
Pipistrelle de Nathusius	Non	Reproduction locale, liée au corridor alluviaux, responsabilité moyenne des espaces naturels protégés sur sa conservation
Noctule de Leisler	Non	Reproduction locale, liée au corridor alluviaux, responsabilité moyenne des espaces naturels protégés sur sa conservation
Pipistrelle de Khul	Oui	Reproduction locale, faible responsabilité des espaces naturels protégés sur sa conservation
Murin de Natterer	Non	Reproduction locale, faible responsabilité des espaces naturels protégés sur sa conservation
Pipistrelle commune	Oui	Zone d'alimentation
Murin à moustaches	Oui	Zone d'alimentation
Oreillard gris	Oui	Zone d'alimentation
Barbastelle d'Europe	Non	Zone d'alimentation
Sérotine commune	Non	Zone d'alimentation
Murin de Daubenton	Non	Zone d'alimentation
Oreillard roux	Non	Zone d'alimentation
Murin à oreilles échancrées	Oui	Passage uniquement
Grand rhinolophe	Non	Passage uniquement
Petit rhinolophe	Non	Passage uniquement
Minioptère de Schreibers	Non	Passage uniquement
Molosse de Cestoni	Non	Passage uniquement
Vespère de Savi	Non	Passage uniquement

Un déboisement assez limité sera nécessaire dans la Réserve et au niveau de l'amont de paléochenal Oves sud pour les ouvrages d'amenée d'eau. La zone utilisée comme bassin de décantation sera également à déboiser. La plupart des arbres de ces secteurs sont assez jeunes avec peu de microhabitats favorables aux

chiroptères, bien que quelques gros spécimens soient présents. Par ailleurs les surfaces impactées sont faibles et ne semblent pas de nature à modifier l'utilisation du site par les chiroptères.

I-e/ Amphibiens

L'analyse patrimoniale fait ressortir 5 espèces à enjeu. Elles correspondent aux 5 espèces présentes dans la plaine alluviale. La plupart des espèces identifiées (**Crapaud commun**, **Grenouille rieuse**, **Grenouille agile**, **Triton palmé**), sont connues dans les zones déjà en eau du secteur : Marais des Oves et Lône de la Platière. Ces espèces vont largement profiter de la mise en eau (même temporaire) des paléochenaux. Les impacts en phase travaux sont à préciser mais ils ne semblent pas de nature à modifier la présence des espèces sur le site. Les éventuels impacts sur ces espèces durant la phase travaux semble majoritairement évitables avec le fonçage sous la lône et l'installation de barrières anti amphibiens. Une espèce, le **Crapaud calamite**, est bien présente sur le nord de la zone d'étude, au niveau de la zone envisagée pour l'installation de la zone de décantation. Le caractère pionnier de cette espèce fait qu'elle peut fréquenter des petites zones en eau peu profondes comme des flaques ou des ornières de chemins. Cette espèce s'est maintenue localement à des niveaux de population très bas sur ce type de milieux jusqu'à l'augmentation des débits réservés (2014) qui lui ont permis de recoloniser les bords du Rhône où une population assez importante est présente. La localisation exacte de la zone de décantation et sa conception devrait pouvoir être adaptées pour permettre son utilisation par l'espèce. Il pourrait aussi être envisagé des mares complémentaires à proximité si les impacts sont jugés trop importants.

I-f/ Reptiles

Deux espèces de reptiles sont connues dans l'emprise : la **Couleuvre à collier** (*Natrix helvetica*) et la **Couleuvre vipérine** (*Natrix natrix*). Ces deux couleuvres semi-aquatiques sont connues sur les deux zones en eau : le marais des Oves et la lône de la Platière. Le fait de mener des travaux en hiver limiterait grandement les éventuels impacts sur ces espèces. A priori, les travaux ne devraient pas avoir d'impact directs sur les espèces, le passage sous la lône supprime a priori tout impact sur le secteur de la lône de la Platière. La remise en eau des paléochenaux ne peut avoir qu'un effet positif sur ces espèces à long terme. Les autres reptiles connus dans la plaine (**Couleuvre verte et jaune**, **Lézard à deux raies** et **Lézard des murailles**) pourraient voir leurs habitats très légèrement régresser, à des niveaux apparaissant négligeables à ce stade. Ces 5 espèces, bien que protégées, constituent des niveaux d'enjeux faibles dans la plaine alluviale.

I-g/ Entomofaune

Quatre espèces d'insectes à forts enjeux sont connues dans l'emprise des paléochenaux et des infrastructures prévues.

L'**Azuré du Serpolet** (*Phengaris arion*) est un papillon de jour protégé réglementairement mais non menacé en France comme en région. L'espèce est connue sur les prairies alluviales sur secteur depuis quelques années, avec une colonisation qui semble relativement récente (2017). Le cœur de la population semble être sur la prairie des Oves, les autres sites semblent représenter une responsabilité bien moindre (quelques individus erratiques détectés uniquement). Cette prairie n'est pas impactée par les travaux. Néanmoins,

quelques secteurs favorables à l'espèces sur la prairie de la pépinière sont identifiés et semblent pouvoir être en grande partie évités complètement lors de la phase travaux comme lors de la phase exploitation pour prévenir tout impact sur l'espèce.

Le **Sympetrum déprimé** (*Sympetrum depressiusculum*) est une libellule non protégée mais en danger d'extinction en France. Elle est également ciblée par le plan national d'action en faveur des libellules. Une population de l'espèce est connue sur le contre canal rive droite (plus à l'aval de la zone d'emprise). Cette espèce semble être favorisée par les battements de nappe. Les travaux de remise en eau des paléochenaux pourraient ainsi avoir un impact extrêmement positif sur cette espèce. L'espèce a pour le moment été détectée une fois dans la zone d'emprise, dans le marais des Oves en 2021. Cette année-là, une crue estivale a eu lieu, favorisant très probablement l'espèce. Cette espèce ne semble pas impactée en phase travaux.

L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) est une espèce de libellule protégée réglementairement mais non menacée en France comme en région. Après une très longue absence au sein du RCC, l'espèce a été redétectée en 2016 sur le contre canal rive droite. La dernière observation datait de 1982 (avant le classement de la RNN). L'espèce semble coloniser les lônes depuis le contre canal. Elle a ainsi été notée sur la lône de la Platière. La présence d'une population stable sur la lône est, à ce stade, hypothétique. Le passage sous la lône est de nature à annuler tous les effets potentiels sur cette espèce.

L'**Agrion nain** (*Ischnura pumilio*) est une libellule quasi menacée en région. Cette espèce est pionnière, elle fréquente ainsi des milieux avec des lames d'eau fines et temporaires. La présence de cette espèce est souvent éphémère ou en lien avec une perturbation récurrente qui maintient le milieu dans un état pionnier. Elle est connue sur les mares temporaires de la prairie de la pépinière mais n'a pas été revue sur ce site depuis une dizaine d'années. Elle est également connue sur d'autres mares de l'ENS mais aussi sur les bords du vieux Rhône depuis la remise en eau de certaines mares, en lien avec l'augmentation du débit réservé. Les travaux envisagés ne sont pas de nature à modifier la présence de l'espèce dans la plaine alluviale. En cas de mise en œuvre de mesures d'accompagnements liées au Crapaud calamite, celles-ci seront également très favorables à cette espèce.

I-h/ Flore

17 espèces de flore patrimoniale sont connues dans l'emprise. Parmi celles-ci, certaines sont des hydrophytes ou des hélophytes présents sur le marais des Oves ou la lône de la Platière. Ces espèces ne devraient pas être impactées par les travaux au niveau du marais et en cas de passage sous la lône. Au contraire, en phase d'exploitation, on peut s'attendre à une progression de celles-ci.

Espèces	Protection réglementaire	Statuts liste rouge	Remarque
<i>Leersia oryzoides</i>		-	Enjeu local faible
<i>Najas marina</i>	R	-	Enjeu local faible
<i>Potamogeton perfoliatus</i>		-	Enjeu local faible
<i>Sparganium emersum</i>	R	-	Enjeu local moyen
<i>Vallisneria spiralis</i>		-	Enjeu local faible
<i>Ranunculus sceleratus</i>	R	-	Enjeu local faible
<i>Ranunculus circinatus</i>		-	Enjeu local faible

L'**Épipactis du Castor** (*Epipactis fibri*) est une petite orchidée de sous-bois endémique de la moyenne vallée du Rhône, classée en danger d'extinction en région. Elle est localement présente sur des zones bien connectées avec la nappe et assez régulièrement inondées comme les paléochenaux. Aucune station n'est connue sur les zones à remanier mais les stations de l'ENS sont concernées par les zones remises en eau. Il semble néanmoins que cette remise en eau sera assez favorable à l'espèce.

L'**Orchis à odeur de vanille** (*Anacamptis fragrans*) est une orchidée protégée réglementairement et en danger d'extinction en région. Seules deux stations sont connues dans la plaine alluviale et l'une d'entre elles est sur la prairie de la pépinière, sur la parcelle cadastrale sur laquelle pourrait être implantée le bassin de décantation. Néanmoins, un évitement complet de la zone où l'espèce est présente semble complètement faisable, supprimant ainsi tout impact sur l'espèce, en phase travaux comme en phase exploitation.

La seule donnée de **Sérapias langue** (*Serapias lingua*) de la plaine alluviale est sur la prairie de la pépinière, sur la zone sur laquelle le bassin de décantation pourrait être implanté. Cette espèce est considérée comme quasi menacée en région. Cette donnée a été acquise en 2010 et la station n'a pas été reconfirmée depuis. En cas de présence avérée de l'espèce sur le site une mesure d'évitement pourra probablement être envisagée vu la latitude possible pour l'implantation du bassin de décantation.

La **Fougère Langue de Serpent** (*Ophioglossum vulgatum*) est une fougère protégée réglementairement mais non menacée. Elle est présente sur des zones ouvertes temporairement inondées ou avec une hydromorphie assez marquée. Elle est absente du périmètre de la Réserve Naturelle. Les stations connues sur les prairies de l'ENS (Prairie des Iles et Prairies violettes) ne devraient pas être impactées directement par la remise en eau du paléochenal Oves Sud. Une grande partie de la station connue sur la prairie des Grandes Oves est submergée dans le cadre de la remise en eau du paléochenal du même nom. Les modalités de remise en eau restent favorables à l'espèce même si un décalage spatial des stations est à prévoir. Quelques pieds ont été détectés sur la prairie de la pépinière, à proximité du secteur ciblé pour le bassin de décantation. En cas de présence avérée de l'espèce sur le site une mesure d'évitement pourra probablement être envisagée vu la latitude possible pour l'implantation du bassin de décantation.

Le **Pigamon jaune** (*Thalictrum flavum*) est une Renonculacée quasi menacée en région. Elle fréquente les mégaphorbiaies alluviales et est relativement abondante sur les bords du vieux Rhône. Quelques pieds sont connus sur le marais des Oves par des données relativement anciennes (2012). Quelques pieds sont également notés sur la prairie de la pépinière (zone d'implantation du bassin de décantation). Vu l'abondance de l'espèce en dehors de la zone d'emprise et l'impact probablement positif de la remise en eau, cette espèce n'est absolument pas menacée par les éventuels impacts des travaux.

L'**Astragale pois-chiche** (*Astragalus cicer*) est une plante non protégée mais quasi menacée en région qui fréquente les ourlets secs en contexte chaud et ensoleillé. Elle est connue sur la plupart des pelouses alluviales du secteur, de l'ENS comme de la Réserve sans jamais sembler abondante. Une seule donnée est connue dans l'emprise, au niveau de la prairie de Gravières Sud-Ouest (en RN), impactée par la remise en eau du paléochenal Gravières-Buisson. Vu la rareté de l'espèce dans le secteur, la recherche d'une mesure d'accompagnement semble à prévoir pour maintenir l'espèce localement dans un bon état de conservation.

L'**Ail caréné** (*Allium carinatum*) et l'**Ail semblable** (*Allium consimile*) font partie d'un groupe encore assez méconnu. Ces espèces sont présentes sur des ourlets pelousaires et sur des pelouses sèches des terrasses alluviales. La présence de ces deux espèces du groupe dans le secteur est certaine mais la répartition de chacune n'est pas disponible. Comme l'Astragale pois-chiche, ce groupe d'espèces est connu sur la plupart des pelouses sèches de la plaine alluviale sans jamais être abondant. Si *Allium carinatum* ne représente que peu d'enjeu localement (l'espèce n'est ni protégée ni menacée), ça n'est pas le cas d'*Allium consimile* qui, bien que non protégé, est considéré en danger d'extinction en France et en danger critique d'extinction en Rhône-Alpes. Des prospections complémentaires ont été réalisées en 2023 pour le compte du gestionnaire de l'ENS et permettront de préciser la répartition des deux espèces dans les prairies et de préciser la responsabilité de chacun des sites dans la conservation de l'espèce. Un travail similaire doit être mené sur les prairies de la Réserve Naturelle et sur la prairie des Grandes Oves. L'élaboration d'une mesure d'accompagnement semble à prévoir pour maintenir l'espèce localement dans un bon état de conservation.

L'**Euphorbe des marais** (*Euphorbia palustris*) est une plante cantonnée aux mégaphorbiaies et magnocaricaies humides des grandes vallées alluviales. Cette espèce protégée est en danger d'extinction en région. Cette espèce est très rare dans la vallée du Rhône à l'aval de Lyon. Une seule station, assez importante, est connue au niveau du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon, dans le marais des Oves. Cette espèce ne sera pas impactée par les travaux de terrassement liés à la mise en eau mais sera très largement inondée par la réalimentation longue du paléochenal Oves Sud. Si la remise en eau du paléochenal va probablement recréer à plus grande échelle des milieux favorables à l'espèce, il n'est pas certain que les pieds existants soient favorisés par la remise en eau, même temporaire. L'élaboration d'une mesure d'accompagnement avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) semble indispensable pour garantir la continuité de la présence de l'espèce sur le site. Cette espèce constitue un des plus grands enjeux de conservation de l'ENS du Méandre des Oves.

La **Violette élevée** (*Viola elatior*) une plante très rare qui fréquente les prairies humides longuement inondables au bord des grands cours d'eau, mais également certaines ourlets et fossés. Cette espèce est très rare (protégée au niveau national) et considérée comme en danger d'extinction au niveau national comme au niveau local. La plaine alluviale de Péage de Roussillon abrite les seules stations connues de la vallée du Rhône à l'aval de l'agglomération Lyonnaise. Localement, l'espèce est connue sur trois prairies : la petite Prairie violette et la Prairie des Îles de l'ENSD du Méandre des Oves et la Prairie des Grandes Oves dans le site Natura

2000. Les stations de l'ENS semblent florissantes et en progression, notamment sur la prairie des Îles. A l'inverse, celle des Grandes Oves semble moins prospère avec seulement quelques pieds notés chaque année.

Les stations de l'ENS ne devraient pas être impactées directement par les travaux de terrassement ni par la remise en eau. L'augmentation de l'hydromorphie dans le secteur devrait être, au contraire, favorable à ces stations. A l'inverse, la station de la Prairie de Grandes Oves est quasi intégralement concernée par la remise en eau du paléochenal du même nom. L'envolement de la station, même par une mise en eau pulsée, hypothèque la continuité de la présence de l'espèce sur cette prairie. L'élaboration de mesures d'accompagnements (voire de compensation) semble indispensable pour la permettre la continuité de la présence de cette espèce à très fort enjeu dans le secteur.

II/ Proposition de programme complémentaire

L'inventaire des enjeux est assez complet mais des compléments ponctuels semblent nécessaires, sur les espèces représentant le plus d'enjeu. Afin d'améliorer les connaissances nécessaires à l'élaboration des dossiers réglementaires les plus solides possibles, un programme d'inventaires et de suivi est élaboré pour 2024.

II-a/ Espèces à forte valeur patrimoniale & espèces protégées réglementairement

Concernant les enjeux liés aux espèces patrimoniales (protégées ou non), certains groupes taxonomiques semblent convenablement connus ou avec des impacts attendus faibles et ne requièrent donc pas de prospections complémentaires. C'est notamment le cas pour la quasi-totalité des espèces de faune : les oiseaux, pour les mammifères (y compris les chiroptères), pour les reptiles et pour les insectes.

Concernant les amphibiens, seules des prospections permettant de confirmer la présence du **Crapaud calamite** dans la prairie de la pépinière semblent nécessaires. En effet l'espèce n'est plus contactée en reproduction depuis quelques années sur ce site du fait des sécheresses précoces qui assèchent trop tôt les sites de reproduction. Deux prospections crépusculaires seront réalisées en mai, idéalement après un épisode orageux sur les mares en eau de cette prairie.

Concernant l'**Azuré du Serpolet**, un suivi direct de l'espèce semble peu informatif. Il est donc proposé de cartographier les quelques stations de plante-hôte de l'espèce (Origan - *Origanum vulgare*) sur la prairie de la pépinière afin de permettre un évitement de celles-ci. Cette cartographie sera réalisée en juillet.

L'essentiel des enjeux patrimoniaux se situe sur la flore. Sept espèces présentent des enjeux suffisants pour nécessiter un programme complémentaire.

Viola elatior est sans conteste l'espèce qui représente le plus d'enjeu vu sa faible répartition locale et son niveau d'enjeu national. Une cartographie de l'intégralité des pieds de la prairie des Grandes Oves sera réalisée en avril, au moment de la floraison de l'espèce (pointage de chaque pied). Le département de l'Isère a fait réaliser à l'association Gentiana un inventaire complémentaire de la flore de l'ENS en 2023. Le gestionnaire ENS a indiqué que les stations de la prairie des Iles étaient assez florissantes et semblent en progression. Ces données seront sollicitées afin de les mettre en perspective avec les données de la population impactée des Grandes Oves et ainsi évaluer la responsabilité relative de chaque site dans la conservation de l'espèce. Parallèlement, le gestionnaire Réserve se rapprochera du CBNA afin d'élaborer une mesure d'accompagnement qui permettrait de favoriser la présence de l'espèce dans la plaine alluviale.

Euphorbia palustris voit sa seule station de la plaine alluviale impactée par la mise en eau du paléochenal Oves Sud. Les données récentes du gestionnaire ENS seront mobilisées. Éventuellement mutualisée avec le gestionnaire ENS, une cartographie de la présence de l'espèce sera réalisée en mai afin de préciser les localisations (nombre de tiges) et les comparer avec la lame d'eau attendue avec la réalimentation. Si la remise en eau des paléochenaux semble favorable à l'espèce, une mesure d'accompagnement, élaborée avec le CBNA, semble intéressante à construire pour garantir la continuité de la présence de l'espèce dans un bon état de conservation local.

Ophioglossum vulgatum, bien que protégée, ne représente pas un enjeu de conservation très important. L'espèce est présente sur quelques localités dans la plaine, peu nombreuses mais non menacées. L'espèce se développe sur de nombreuses zones terrassées avec des sols compactés qui peuvent "simuler"

une inondation temporaire. Une cartographie de sa présence sur le paléochenal Grandes Oves sera réalisée en avril (surface occupée et estimation du nombre de pieds) afin de préciser la responsabilité de la station pour la conservation locale de l'espèce. L'élaboration d'une mesure d'accompagnement (type transplantation) ne semble pas pertinente à ce stade.

Allium consimile est une espèce rare a très forte valeur patrimoniale (non protégée), typique des terrasses alluviales. L'espèce est potentiellement impactée par l'envolement du paléochenal Gravier Buisson qui recoupe partiellement la prairie Gravier Sud-Ouest. Si la distinction entre cette espèce et *Allium carinatum* a pu être récemment faite sur les prairies de l'ENS, ça n'est pas encore le cas sur les autres prairies du site Natura 2000 et de la Réserve Naturelle. Des prospections sur ces prairies (Graviers Nord, Sud, Sud-Ouest et Grandes Oves) seront menées en août afin préciser la répartition et l'importance relative de chacune de ces deux espèces. Les données d'*Allium consimile* de l'ENS seront sollicitées afin de préciser la responsabilité de chacune des prairies alluviales dans la conservation locale de l'espèce. Une mesure d'accompagnement pourra être élaborée avec le CBNA afin d'éventuellement renforcer la présence locale de l'espèce.

Astragalus cicer est également présente sur les prairies alluviales de la plaine et pourrait également être impactée négativement par la remise en eau du paléochenal Gravier Buissons. L'espèce présente en revanche un niveau d'enjeu moindre. Néanmoins, sa faible présence locale justifie une prospection complémentaire, en août également. Ces prospections seront réalisées sur les mêmes prairies que pour *Allium consimile*, les données récentes de l'ENS pouvant être mobilisées pour compléter les informations sur ces prairies. En fonction des résultats, une mesure d'accompagnement (transplantation, multiplication en vue de renforcement de population) pourra être proposée.

Epipactis fibri est une espèce endémique de la moyenne vallée du Rhône connue dans le secteur par plusieurs petites stations situées dans des zones bien connectées à la nappe alluviale. La remise en eau des paléochenaux sera probablement assez favorable à l'espèce. L'importante station de l'ENS est située à proximité du paléochenal Oves Sud et quelques pieds pourraient être temporairement envoyés. Des prospections de cette station seront réalisées en août afin d'évaluer la proportion de la station impactée. Des prospections sur les zones boisées où des infrastructures nécessaires à la remise en eau pourraient être installées (fossés entre bassin de décantation et marais des Oves, fossés en RN et dans les boisements des Grandes Oves) seront réalisées à la même période.

Serapias lingua n'est connue que par une seule donnée dans la prairie de la pépinière. Cette "station" n'a jamais été confirmée depuis 2010, y compris par le gestionnaire ENS. Des prospections minutieuses de la localité pointée seront réalisées durant la période de floraison de l'espèce, en mai afin de confirmer ou non sa présence.

II-b/ Habitats patrimoniaux (Natura 2000)

Selon la dernière cartographie d'habitats établie, le projet de réalimentation des paléochenaux intersecte 9 habitats d'intérêt communautaires ou prioritaires ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 des milieux aquatiques et alluviaux de l'île de la Platière.

Néanmoins, cette cartographie est maintenant assez ancienne (2008) et mériterait d'être reproduite afin de documenter les habitats réellement présents et afin de la mettre aux standards actuels. Il semble difficile de faire complètement cette mise à jour à temps pour l'instruction des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'action, il est donc proposé de ne mettre à jour que les secteurs où le doute existe au sein de l'emprise.

Code N2000	Statut	Intitulé complet
91E0	PR	Forêt alluviale à <i>Salicion albae</i>
3140	IC	Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3150	IC	Lac eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition
3260	IC	Rivières des étages planitaires avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
6210	IC	Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)
6410	IC	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
6431	IC	Mégaphorbiaie
91F0	IC	Forêt mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)
92A0	IC	Forêt galeries à <i>Populus alba</i>

91E0 - Forêt alluviale à *Salicion albae*

Ces boisements sont dominés par le saule blanc, localement associé au peuplier noir et au peuplier blanc qui ne sont toutefois jamais dominants en recouvrement. Le sous-bois est constitué de grandes herbes, *Phalaris arundinacea* ou cortèges nitrophiles à ortie, grand liseron... Cet habitat apparaît en mosaïque au niveau de la prairie de pépinière de l'ENS. La succession végétale aidant, il est peu probable que cet habitat soit encore d'actualité à cet endroit-là. Quelques polygones plus probables sont notés au niveau du contre-canal, et dans certains petits secteurs du marais des Oves. Des relevés phytosociologiques seront réalisés dans ces polygones afin de préciser l'habitat présent en 2024. En dehors de la prairie de la pépinière (issue de remblai CNR et qui devrait accueillir un bassin de décantation, les autres localités impactées devraient voir leurs conditions stationnelles s'améliorer et ainsi permettre un maintien de ces habitats qui ne peuvent plus se renouveler localement avec l'absence de réelle dynamique fluviale.

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à *Chara* spp.

Herbier mono-spécifique de characées indéterminées apparaissant dans des points d'eau à forte alimentation phréatique avec des eaux mésotrophes. Il est présent dans la mare du marais des Oves. Il est peu probable que cet habitat soit encore présent à cet endroit, la mare du marais s'étant probablement

eutrophisée. La présence de l'habitat est à confirmer par un relevé en 2024. Il est en revanche probable que le battement temporaire de l'eau dans les paléochenaux soit favorable à cet habitat.

3150 - Lac eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition

Cet herbier est dominé par *Ceratophyllum demersum*, *Potamogeton pectinatus*, *P. nodosus*, *P. pusillus*, *Myriophyllum spicatum*, *Najas marina*, *N. minor*, *Vallisneria spiralis*, *Elodea nuttallii*. De nombreux autres hydrophytes sont également présents dans ces herbiers puisque la richesse totale y atteint une vingtaine d'espèces. Ils occupent les mares des casiers Girardon, les lônes stagnantes et sous une forme appauvrie. Dans l'emprise, cet habitat est noté sur le vieux Rhône et est probablement toujours d'actualité. Aucune modification de cet habitat n'est attendue avec les travaux.

3260 - Rivières des étages planitaires avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

Ce type d'herbier apparaît sous deux formes : dans les secteurs à courant lent, il est dominé par *Vallisneria spiralis*, *Najas marina*, *Potamogeton nodosus*, *P. perfoliatus*, *P. pectinatus*, *Myriophyllum spicatum*, *Ranunculus circinatus*. Dans les secteurs à courant rapide l'herbier devient quasiment mono-spécifique avec *Ranunculus fluitans*. Dans les 2 cas, il s'agit d'une forme d'eau eutrophe qui occupe principalement les lônes de la Platière et du Noyer Nord ainsi que les radiers du vieux Rhône. La forme d'eau faiblement courante possède de nombreuses espèces en commun avec les herbiers d'eaux stagnantes et la séparation des deux types est mal aisée. Le passage sous la lône d'une conduite devrait annuler les effets négatifs des travaux et aucune dégradation de l'habitat n'est attendue. Au contraire, le démontage envisagé des restes du "barrage pomerol" devrait favoriser des écoulements plus naturels, sans contraintes. De plus, la modélisation des remontées de la nappe effectuée indique que celle-ci sera plus régulièrement au-dessus du niveau de la lône, favorisant un décolmatage de la lône de la Platière et une reprise d'échanges rivière-nappe plus naturels.

6210 - Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)

Ces pelouses sont dominées par des espèces des pelouses maigres calcaires (*Bromus erectus*, *Euphorbia cyparissias*, *E. flavicomma*, *Stachys recta*, *Allium carinatum*...) associées à des espèces des prairies amendées (*Arrhenatherum elatius*, *Poa pratensis*...), d'ourlets thermophiles (*Brachypodium pinnatum*, *Vincetoxicum hirundinaria*, *Origanum vulgare*, *Viola hirta*, *Securigera varia*,...) et de tonsures hygrophiles (*Blackstonia perfoliata*, *Centaureum erythraea*, *Euphorbia stricta*, *Erigeron annuus*, *Linum bienne*,...). Elles sont installées sur des sols gris alluviaux peu profonds et est souvent piquetée de vieux peupliers noirs (structure de « pré bois ») qui témoignent d'un stade pionnier antérieur sur banc de graviers. La richesse floristique est importante (30 à 50 espèces par relevé de 100 m²). Ces groupements sont originaux dans la mesure où ils ont à faire face à une double contrainte : la sécheresse estivale et l'inondation périodique. Des faciès plus avancés dans la succession végétale sont également présents (ourlets de colonisation des pelouses mésophiles) avec des habitats dégradés (reconversion de cultures).

La surface d'habitat impactée est un peu plus importante avec l'augmentation de la surface en gestion conservatoire au niveau des Grandes Oves. L'habitat est toujours présent et représente un enjeu important

du site. Bien que la surface impactée reste faible, l'enneigement temporaire va faire dériver ces habitats vers d'autres, probablement originaux ou faiblement représentés dans le secteur.

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Ces pelouses présentent de nombreux points communs avec les pelouses du mésobromion mais se caractérisent par la forte dominance de *Brachypodium pinnatum*, l'absence d'espèces xérophiiles, une plus forte représentation des espèces de prairies amendées (*Lathyrus pratensis*,...) déjà citées, la présence d'espèces de pelouses humides (*Carex tomentosa*, *C. flacca*, *Inula salicina*, *Ophioglossum vulgatum*, *Colchicum autumnale*, *Viola elatior*) et l'infiltration d'espèces de mégaphorbiaies (*Calamagrostis epigeios*, *Valeriana officinalis*, *Eupatorium cannabinum*, *Epilobium tetragonum*...). Elles occupent des sols gris alluviaux peu profonds ou typiques, en position topographique basse, plus inondables que les groupements précédents.

Cet habitat est présent au sein du paléochenal Grandes Oves. L'enneigement temporaire va très probablement modifier l'habitat à cet endroit-là mais il est également probable que l'habitat soit davantage présent aux alentours du paléochenal, sur la prairie en gestion conservatoire des Grandes Oves.

6431 - Mégaphorbiaie

Ce groupement est constitué de grandes herbes nitrophiles : *Urtica dioica*, *Calystegia sepium*, *Eupatorium cannabinum*, *Euphorbia esula*, *Symphytum officinale*, *Thalictrum flavum*... Il est fortement infiltré par des espèces exotiques invasives (*Aster x-salignus*, *Solidago gigantea* et *Reynoutria x bohemica* sur les berges du Rhône). Il occupe les dépôts épais d'alluvions fines à nappe profonde (plus d'un mètre) sur les anciens bancs, dans les lînes asséchées et dans les casiers Girardon et les lisières de boisements alluviaux. Dans l'emprise, l'habitat est présent sur les bords de la lîne de la Platière. Aucune modification de l'habitat n'est attendue.

91F0 - Forêt mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus Laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior*, ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grand fleuves (*Ulmion minoris*)

Il s'agit d'une forêt alluviale mature en structure de futaie irrégulière dominée par les frênes (*F. angustifolia*), les ormes (*U. minor*), le peuplier noir et le peuplier blanc. Le sous-bois comporte de nombreuses espèces arbustives (aubépine, cornouiller, fusain, troène, sureau...) et les grandes lianes ligneuses (clématite, lierre, vigne « sauvage ») sont abondantes. Deux formes peuvent être identifiées en fonction du degré d'humidité stationnelle défini par l'accessibilité à la nappe phréatique : un groupement mésohygrophile où la strate herbacée comporte de grandes herbes nitrophiles et un groupement mésophile où les grandes herbes nitrophiles sont rares, où *Iris foetidissima*, *Euphorbia amygdaloides* apparaissent en sous-bois et *Tilia platyphyllos*, *Acer platanoides*, *Quercus sp.* en strate arborée. Des faciès dégradés sont également présents. Des impacts localisés en phase travaux sont attendus (ouvrages de transfert de l'eau vers les paléochenaux). Les fonds des zones ennoyées font probablement enregistrer une modification de l'habitat (assez localisée mais avec dépérissement des arbres présents). Néanmoins, la remise en eau des paléochenaux est très favorable à l'habitat, c'est d'ailleurs l'objectif du PTGE.

92A0 - Forêt galleries à *Populus alba*

En absence d'altération par le développement d'essences exotiques, la strate arborescente de cet habitat est constituée majoritairement de peupliers blancs, associés au peuplier noir et localement à l'orme lisse (*Ulmus laevis*) et au saule blanc. La structure est de type futaie régulière avec des arbres pouvant atteindre des dimensions remarquables (arbre de plus 40 m de haut et 1 m de diamètre). Le sous-bois est constitué de sureaux, de cornouillers et de jeunes ormes champêtres au niveau de la strate arbustive et de grandes herbes nitrophiles (ortie, chélidoine, pariétaire officinale,...) pour la strate herbacée. L'absence du frêne dans les strates hautes est remarquable (il peut être présent sous forme de semis). Il s'agit d'un groupement de transition qui s'intercale entre la saulaie blanche et la frênaie - ormaie. Il succède à la saulaie blanche après une cinquantaine d'années, la présence régulière de vieux saules blancs dépérissants ou morts en attestant. Ce groupement se maintient quelques décennies et évolue progressivement vers le stade climacique. Il peut aussi être issu d'une dynamique secondaire de reconstitution forestière après coupe ou autre perturbation forte (défrichement...). Comme pour l'habitat précédent, des impacts localisés en phase travaux sont attendus (ouvrages de transfert de l'eau vers les paléochenaux). Les fonds des zones ennoyées font probablement enregistrer une modification de l'habitat (assez localisée mais avec dépérissement des arbres présents). Néanmoins, la remise en eau des paléochenaux est très favorable à l'habitat, c'est d'ailleurs l'objectif du PTGE.

Surfaces impactées par le soutien de la nappe par réalimentation des paléochenaux

Intitulé habitat	Code N2000	Surface dans l'emprise (ha)	Surface de l'habitat dans le site N2000 (ha)	Ratio
Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à Chara spp.	3140	0,01	0,01	100,0%
Lac eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition	3150	0,04	95,9	0,0%
Rivières des étages planitaires avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	0,76	40,13	1,9%
Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)	6210	1,36	19,7	6,9%
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	0,17	1,03	16,8%
Mégaphorbiaie	6431	1,15	32,34	3,6%
Forêt alluviale à Salicion albae	91E0	4,87	48,1	10,1%
Forêt mixtes à Quercus robur, Ulmus Laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior, ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	91F0	29,25	158,54	18,5%
Forêt galeries à Populus alba	92A0	2,01	40,28	5,0%

Cartographie des habitats prioritaires et d'intérêt communautaires au sein de l'emprise du PTGE



Habitats_SiteN2000_I33_2008

- Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à Chara spp.
- Lac eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition
- Rivières des étages planitaires avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- Megaphorbiaie
- Forêt alluviale à Salicion albae
- Forêt mixtes à Quercus robur, Ulmus Laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior
- Forêt galeries à Populus alba
- Emprise PTGE (buffer 10m)

II-c/ Etat initial des milieux naturels

Concernant les suivis de la réponse des milieux naturels à la réalimentation des paléochenaux, il apparaît indispensable de constituer un état initial des milieux naturels pour évaluer la performance du dispositif mis en œuvre. Quatre suivis constituant un état initial des milieux naturels pourront être réalisés :

- La **croissance des arbres** sera très certainement influencée par la remise en eau des paléochenaux. Cette influence sera positive dans la plupart des cas mais pourrait être négative dans certains secteurs très ennoyés. Afin de suivre la croissance des arbres en lien avec la réalimentation des paléochenaux, un dispositif de suivi devra être prévu. A ce stade, une mesure annuelle à une hauteur définie et matérialisée sur le terrain sur une centaine d'arbres est envisagée. Du fait que le Frêne à feuilles étroites est la seule essence typique largement répartie sur le site, il est proposé de travailler uniquement sur cette essence. L'échantillonnage sera conduit sur différents placettes situées à proximité des zones réalimentées. Une zone plus déconnectée pourra être placée au nord de l'île des graviers qui devrait rester dans une situation assez déconnectée de la nappe. De plus, une placette témoin pourrait être installée dans les îles du Limony, puisque la réalimentation des paléochenaux ne devrait pas avoir d'influence dans ce secteur.
- Des études récentes menées sur le Rhône ont démontré l'intérêt de l'utilisation du NDVI pour **évaluer le stress hydrique des peuplements forestiers** en lien avec la nappe. Ce type de suivi pourrait être utile pour l'évaluation de l'efficacité de l'action mise en œuvre. La fréquence de ce type de suivi reste à établir. Une étude a été menée en 2023 sur le site de la Platière, portée par le laboratoire Environnement Ville Société de l'ENS Lyon et par le Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés de l'université Lyon 1. Cette campagne de mesure pourra probablement être considérée comme un état initial. Le gestionnaire se rapprochera de l'équipe scientifique afin d'élaborer un protocole de suivi et de mesure adapté.
- Les **cortèges herbacés et arbustifs de sous-bois** sont également susceptibles d'évoluer avec les changements d'hydromorphie du sol. La mise en place de suivis phytosociologiques permettra d'évaluer si ces cortèges évoluent vers des végétations typiques des forêts riveraines des grands cours d'eau. Ce suivi pourrait être réalisé au moment de l'état initial puis 1, 2, 3, 5 et 10 ans après la mise en œuvre.
- Certains bryophytes corticoles sont typiques d'un régime d'inondation naturellement présent dans les forêts riveraines. Ces espèces sont aujourd'hui très peu présentes sur le RCC de Péage de Roussillon. Dans le cadre d'un programme, soutenu par l'Agence de l'Eau, visant à construire ou adapter localement des protocoles de suivi de la dynamique alluviale, un protocole de suivi permettant de documenter un **indicateur Inondation - bryophytes corticoles** a été élaboré. Il est donc proposé de mettre en œuvre ce protocole lors de l'état initial puis 10 ans après la mise en œuvre. Le protocole est joint à la présente note.

- Dans le cadre du Plan National d'Action Ripisylves du Rhône, porté par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), des suivis/prospections liés à ***Epipactis fibri*** sont prévus. Le gestionnaire se rapprochera du CBNMC pour évaluer la pertinence de l'utilisation des protocoles prévus dans le cadre d'une évaluation d'efficacité de la mesure ou d'un suivi de l'évolution des populations dans le secteur.